



LEOBRAND

Les lettres sur

L'Éthique vivante

introduction à l'Agni Yoga



**9. L'absolution des péchés ou
la responsabilité personnelle ?**

Table des matières

1. Les tentations et les épreuves, les causes des péchés	3
2. La notion de péché.....	3
3. Le classement des péchés en véniels et mortels	4
4. Les conséquences des péchés.....	5
a) La souffrance psychique et physique	5
b) Le ciel et l'enfer	5
c) Le Jugement dernier.....	5
5. L'absolution des péchés	6
a) comment est née la confession ?.....	6
b) De la confession collective à la confession auriculaire.....	6
c) L'absolution grâce à la confession et au baptême	7
d) La pénitence et l'absolution	8
e) L'absolution, une aberration néfaste.....	8
6. Le karma et la responsabilité personnelle.....	9
a) La liberté et la responsabilité personnelle.....	10
7. Est-ce que le Christ a enseigné l'absolution des péchés ?.....	11
a) Une fausse interprétation de la Bible	11
b) Les falsifications de la Bible	12
8. Le droit de donner l'absolution.....	13
a) La rémission des péchés n'est possible que contre réparation	14
9. Le devoir de pardon	15
10. Le Christ, notre Rédempteur intérieur.....	15

Image de couverture : „Les signes du Christ“, tableau de Nicholas Roerich, 1924.

L'absolution des péchés ou la responsabilité personnelle ?

1. Les tentations et les épreuves, les causes des péchés

Saint Paul a écrit aux corinthiens (1/10-12) : « *Ainsi donc, que celui qui croit être debout prenne garde de tomber !* » Les tentations et les épreuves assaillent quotidiennement les êtres humains. Elles sont un phénomène commun qui repose sur la bipolarité de la nature et de l'existence humaine et qui s'étire entre le bien et le mal. L'homme se trouve placé en permanence devant le choix de se prononcer pour l'un ou pour l'autre but et de passer ainsi des épreuves caractérielles ou des tests, en vertu desquels il sera jugé apte pour l'évolution de l'Esprit ou éliminé, voire renvoyé en arrière.

Même les fondateurs des grandes religions n'ont pas été épargnés par ce genre de tentations. Il suffit de se référer à saint Matthieu (4), la tentation de Jésus par Satan dans le désert et sur les créneaux du temple. On trouve un exemple semblable également pour Bouddha (son tentateur était Mara, le seigneur de l'enfer).

C'est seulement par la mise à l'épreuve dans la tentation que l'homme peut s'élever. Les tentations et les épreuves sont donc des obstacles sur le chemin de la perfection personnelle auxquels personne n'échappe. Si l'homme succombe à la tentation, c'est-à-dire, s'il échoue à l'une de ces épreuves cosmiques qui lui sont envoyées régulièrement, il commet alors un péché et se nuit dans la plupart des cas à lui-même. Les tentations proviennent d'une part de notre nature primitive, de l'âme de la concupiscence animale en nous et d'autre part, de notre nature supérieure, de l'âme spirituelle qui s'efforce de nous éviter de tomber dans la séduction du mal et qui nous tire vers le haut. Ceci aussi est rapporté dans les paroles de Jésus par saint Matthieu, 26/41 : « *Veillez et priez, afin que vous ne tombiez pas dans la tentation, l'esprit est bien disposé, mais la chair est faible.* »

La hiérarchie des ténèbres représente un autre tentateur puissant et redoutable, dont le rôle consiste à s'opposer à la Lumière, ce qui n'implique pas pour autant la damnation éternelle. Car, même celui qui a chuté doit avoir la possibilité de se relever et d'évoluer, bien que pour lui les conditions soient plus difficiles. Tandis que les représentants des forces du mal ne se réjouissent aujourd'hui que des plaisirs de la matière, ceux qui s'efforcent de s'élever vers la Lumière doivent tout d'abord se libérer de cette matière dans la souffrance, avant d'atteindre la félicité céleste.

Chaque homme possède en lui deux adversaires égaux en puissance qui lui imposent une mise à l'épreuve permanente. Cette relation s'exprime également dans la vie commune avec les autres, en obligeant les différences de caractère à se confronter pour mieux se peaufiner, ce qui n'est rien d'autre qu'un banc d'essai qui sert à améliorer les qualités humaines. Si, chez l'homme moyen, ce sont de petits démons qui mettent tout en œuvre pour faire dévier du droit chemin celui qui tente de s'élever, pour les grands Maîtres de la Sagesse comme Jésus, c'est le diable en personne qui s'en charge. Celui qui réussit à surmonter l'épreuve, récoltera des mérites, celui qui chute nuit à lui-même et aux siens et nous appelons ce dommage communément « péché ».

2. La notion de péché

La notion de péché est apparue au moment où l'humanité a fait pour la première fois la distinction entre le bien et le mal. À ce stade-là, les conceptions des tabous et des lois morales se développèrent, dont les violations signifiaient une infraction contre la volonté de la Divinité et plus tard, contre les commandements de l'Église. Il est bien entendu que ces entorses devaient être sanctionnées et c'est là qu'elles coïncident dans la plupart des cas avec les effets de la loi du karma qui sont provoqués par les pensées négatives, les mauvaises paroles et les mauvaises actions.

Ainsi, le péché est donc, du point de vue cosmique, une violation de la loi de la cause à effet, pour laquelle la punition dépend du motif, du discernement spirituel et de la gravité de la faute.

Il faut également considérer comme péché la résistance contre la marche de l'Évolution et un préjudice volontaire ou involontaire pour les autres humains et la communauté. Car, de cette manière-là aussi, on crée du mauvais karma. Dans la vie civile, les délits contre les personnes et la société sont punis par la loi. Mais il y a beaucoup de transgressions qui échappent aux juges terrestres. Que se soit par ruse, par violence ou dans d'autres circonstances. Pourtant, la justice constitue le fondement de l'ordre universel. C'est pourquoi, le pouvoir de récompenser ou de châtier de manière absolument juste ne peut pas se trouver entre les mains d'êtres pensants subjectivement, mais doit incomber à une loi naturelle qui fonctionne selon des réactions précises et systématiques et que l'on peut facilement vérifier. Aucun criminel, même le plus astucieux, ne peut éviter cette punition cosmique. Si elle ne l'atteint pas dans cette vie-là, elle le retrouvera dans une autre. Aucun homme, aucune communauté, aucun peuple ni aucune autre collectivité humaine n'échappe au destin qu'il s'est forgé lui-même. De tout cela, il résulte le fait qu'il ne peut y avoir, jamais et à nulle part, une absolution des péchés accordée par des personnes extérieures et que, dans le cas où ce rite est prononcé par un prêtre, il reste sans le moindre effet.

Au demeurant, les Églises se donnent beaucoup de mal avec la définition du péché et ont tendance à verser dans le moralisme. Souvent, certaines choses sont évaluées comme des péchés bien que, selon les lois naturelles, elles restent absolument correctes, tandis que de véritables crimes contre la nature se voient élevés au titre d'exigence morale (célibat). On peut d'ailleurs également observer de tels phénomènes dans la société humaine. À cause de son attitude subjective, l'homme est en général incapable de rendre un jugement sur le péché de manière vraiment équitable, c'est-à-dire, de trancher entre ce qui se trouve en harmonie avec les lois cosmiques et ce qui va à leur encontre. La frontière entre le bien et le mal ne peut s'apprécier que de manière relative. Elle n'est donc jamais absolue, car ce qui est bon et utile pour l'un, peut être mauvais et nuisible pour l'autre et vice versa.

3. Le classement des péchés en véniels et mortels

La classification des péchés en véniels et mortels, comme le pratique l'Église catholique, demeure inapplicable du point de vue des lois naturelles et ce, justement parce que la frontière entre le bien et le mal reste floue et que des milliers de subdivisions de la gravité des écarts, allant du plus petit méfait jusqu'au sommet de la criminalité, ne suffiraient pas pour s'en approcher. Cette constatation est très importante, parce qu'à ces deux sortes d'offense à Dieu du catholicisme correspondent des punitions totalement différentes. L'Église enseigne en effet que le péché mortel supprime à l'âme humaine la « grâce sanctificatrice » et c'est la raison pour laquelle elle subit la damnation éternelle et va en enfer, tandis qu'un péché véniel n'entraîne que des punitions temporelles, sous la forme d'un séjour limité dans le purgatoire, séjour qui peut encore être raccourci par des prières d'indulgence, voire même supprimé. Le sacerdoce affirme qu'un péché mortel rend l'homme incapable de gagner de nouveaux mérites pour le ciel et qu'après une telle mauvaise action même un acte héroïque ne serait plus méritoire (cfr. Catéchisme catholique).

À quel point ce classement des péchés en véniels et mortels est illogique ressort déjà en examinant l'échelle sur laquelle sont représentés les péchés principaux, à savoir, l'orgueil, l'avarice, la luxure, la jalousie, l'immodération, la colère et la paresse. En effet, qui serait en mesure de mettre la frontière entre toutes ces faiblesses bien humaines ? Et qui décidera du purgatoire ou de la damnation éternelle ? Par exemple, où se situe la limite entre la paresse et la commodité ?

Que signifie concrètement « éternel » et ainsi, que veut dire la damnation éternelle ? Cela n'a rien à voir avec des millions ou des milliards d'années, mais induit obligatoirement la suppression de la fin des temps. Alors pourquoi un homme, dont la vie ne dure même pas une seconde en comparaison avec cette éternité, devrait-il subir une damnation éternelle à cause d'une faute relativement futile, simplement parce qu'il a succombé à l'un de ces péchés ou à un autre penchant humain et qu'en plus de cela, il a eu la malchance de trépasser dans cet état-là ? Un dispositif cosmique de cette sorte n'existe pas ! Car, ce serait une véritable gifle pour le plus petit sentiment de justice, d'amour et de miséricorde.

4. Les conséquences des péchés

a) La souffrance psychique et physique

La loi du karma enseigne, dans les mêmes termes que le vrai christianisme : « L'homme récoltera ce qu'il a semé » et « Personne ne partira avant d'avoir payé le dernier sou. » Selon cette loi d'airain, chaque être humain doit expier ses péchés par lui-même, c'est-à-dire, réparer tout seul ses propres fautes, malgré la lourdeur de la peine infligée, parfois très douloureuse et très pénible. L'expérience montre qu'un péché, dont le nom doit être pris, non pas dans le sens que lui donne l'Église, mais comme la transgression d'une loi naturelle, provoque toujours une souffrance, inévitable, soit psychique, soit physique et parfois les deux ensemble.

Le sens de la souffrance a déjà été largement traité dans la leçon précédente. Au stade actuel du développement humain, une perfection serait impossible sans la douleur. Cependant, aucun homme ne doit souffrir pour rien, de manière innocente, mais seulement lorsqu'il a violé une loi cosmique, consciemment ou inconsciemment, car l'ignorance ne protège pas de la sanction. Ainsi donc, l'homme devrait, dans son propre intérêt, aspirer à surmonter son manque de savoir, car personne n'échappe à la justice absolue du karma. Ceci est en même temps une preuve de la responsabilité personnelle qui nous est imposée et montre bien que, du point de vue des lois cosmiques, une absolution des péchés exécutée par une personne extérieure n'est pas possible. Sinon la confession devrait aussi supprimer la souffrance. Mais le fait est que même le chef d'une Église est incapable de délivrer quelqu'un du moindre de ses maux. Il n'y a que certains élus qui peuvent prendre sur eux la détresse des autres, surtout celles provoquées par les dettes karmiques. Alors, à quoi sert la confession ? Si de toute manière elle ne peut libérer des conséquences des péchés ?

b) Le ciel et l'enfer

Le fait que les châtiments terrestres ne peuvent pas être éliminés par la confession, n'a pas manqué d'échapper à l'Église. Cette dernière a donc transposé le champ de l'effet de cette confession dans l'au-delà, invisible à l'homme. Et elle s'abrogea le droit d'infliger ou de supprimer par l'absolution, des punitions qui doivent être expiées après la mort. La sentence prononcée pour les péchés véniels correspond à un séjour au purgatoire, limité dans le temps, tandis que pour les péchés mortels, le couperet qui tombe signifie l'enfer et la damnation éternelle. Comme en plus, l'Église s'est accaparée des clefs du Royaume des cieux en s'appuyant sur un passage falsifié de la Bible, comme nous le verrons plus loin, elle possède le pouvoir d'assurer à ses fidèles le paradis et la béatitude éternelle. Par contre, celui qui ose contredire leurs conceptions, doit s'attendre à la damnation éternelle. C'est vraiment une preuve unique d'intolérance et de manque d'amour. Heureusement, les choses sont en réalité toutes différentes. Les portes du Royaume céleste sont ouvertes à tous les êtres humains, sans différenciation de croyances ou d'appartenances religieuses. Pour y entrer, les efforts personnels pour la perfection sont prépondérants. Les hommes qui cherchent ont toujours trouvé le chemin vers la Vérité et la relation avec les Maîtres spirituels qui les guident vers la Hiérarchie de la Lumière.

Bien sûr que si quelqu'un commet régulièrement des infractions contre les lois cosmiques et déclare la guerre à Dieu et à ses serviteurs, aux archanges et aux Maîtres de la Sagesse, c'est-à-dire, aux représentants de la Hiérarchie de la Lumière, il ne peut s'attendre à ce qu'il soit reçu au paradis, après sa mort. C'est pourquoi le ciel signifie être proche de Dieu et l'enfer, à l'inverse, être éloigné de Lui, ce qui correspond également à l'empire de Satan ou des ténèbres (Mara-kara en Inde, Mara = Seigneur des ténèbres).

c) Le Jugement dernier

L'Église catholique inculque le précepte qui veut qu'après la mort, l'âme passe devant un tribunal spécial du Père céleste. Après quoi, selon la sentence de Dieu, soit le ciel, le purgatoire ou l'enfer l'attend. Le dernier jour, celui qui marque la fin du monde terrestre, tous les hommes ressusciteront et sortiront de leur tombeau, les bons pour la Vie et les mauvais pour

la damnation sans fin. Le corps des justes sera magnifique et celui des mauvais hideux. Après la résurrection viendra le Jugement dernier, dont la verdict enverra les bons dans le Royaume de Dieu et les pécheurs à la damnation éternelle (cfr. Saint Matthieu 25/31-46).

Cette représentation contient quelque chose de partiellement vrai, mais exprimée de manière primitive et adaptée à l'entendement des gens de l'époque, il y a 2'000 ans de cela. Voilà pourquoi il est nécessaire d'éclairer le terme de « Jugement dernier » du point de vue d'un état de conscience plus évolué.

Comme il a déjà été décrit dans la leçon 7 sur la réincarnation, le développement de l'humanité et également celui des autres règnes naturels inférieurs s'opère en sept rondes cosmiques ou Manvantaras que l'on peut définir comme des périodes de créativité ou de manifestation du cosmos ou encore comme le jour cosmique. Elles sont remplacées par une période de nuit cosmique ou Pralaya (période de repos). Comme le jour et la nuit, les phases de créativité et de pause s'alternent. C'est une question de temps et d'efforts personnels, si l'âme humaine évolue rapidement, normalement ou lentement. Il y a des âmes qui ne peuvent pas tenir le rythme de l'Évolution et qui sont éliminées à la fin d'une ronde par le Tribunal cosmique (Jugement dernier). Mais cela ne signifie pas pour autant la damnation éternelle, mais une séparation des âmes matures et des moins avancées, des hommes justes et des mauvais ou, comme dit la Bible, du bon grain de l'ivraie.

Celui qui ne réussit pas l'examen cosmique, sera recalé d'une classe, c'est-à-dire, qu'il peut continuer son évolution avec la ronde suivante ou la prochaine. La perte de temps est évidemment gigantesque. La Doctrine secrète indique qu'un jour du Brahma (petit Manvantara) dure 4 milliards et 320 millions d'années solaires. Ce n'est donc pas une partie de plaisir pour les retardataires qui restent attachés à la matière et qui croient pouvoir se moquer de ceux qui tendent vers l'élévation. Mais, les examens de « promotion » sont nécessaires, sur le chemin de l'Évolution, vers l'éternité. Il n'y a pas de répit, en rien ni nulle part.

5. L'absolution des péchés

a) comment est née la confession ?

De tout temps, les hommes ont ressenti le besoin de se confier à un conseiller de l'âme expérimenté, afin de lui avouer leurs fautes, leurs soucis, mais aussi leurs peines et leurs souffrances, en un mot, de se décharger de tout ce qui gênait leur développement ou leur élévation. Où pourrait-on trouver ce soulagement ailleurs que chez une personne dirigeante qui, non seulement montrait de la compassion et de la compréhension, mais était également en mesure de prendre en charge tout au moins une partie de ces peines.

Cette confession de l'âme a toujours existé, chez tous les peuples et tous les systèmes religieux. Elle trouve même une parallèle moderne dans la psychanalyse et la psychothérapie.

Le clergé n'a malheureusement jamais pu résister complètement à la tentation d'abuser de ce besoin bien humain de se confier, pour leurs avantages et leur pouvoir. C'est la raison pour laquelle, dans toutes les religions, il existe différentes méthodes pour se libérer de ses péchés et de se purifier l'âme. Chez les Hindous c'est par exemple un bain dans le Gange, lors de la fête du « Kumbh-mela » qui est recommandé, afin de laver les impuretés de l'âme dans les flots du fleuve sacré et d'obtenir ainsi la rémission des péchés et la béatitude éternelle.

Qu'est-ce que cela peut bien faire si, en cette occasion, des centaines de millions de personnes périssent noyées ou écrasées dans des mouvements de foule, comme ce fut le cas en 1954. Le musulman, lui, doit effectuer un pénible « haddsch » à la Mecque, afin de pouvoir devenir un aspirant au paradis. L'Église catholique, elle, s'est impartie le droit de faire passer les âmes cherchant la béatitude, arrivées devant les portes du Royaume des cioux, tout d'abord dans les confessionnaux, pour y décider de leur orientation, paradis ou enfer.

b) De la confession collective à la confession auriculaire

À l'époque des fondateurs des religions mondiales, alors que l'impulsion vers la pure élévation spirituelle était la plus grande et la plus forte, on pratiquait presque partout la forme

de la confession collective. Celle-ci constitue une preuve de l'humiliation volontaire en publique et un signe visible de la ferme résolution de se perfectionner, en avouant ouvertement ses fautes devant la communauté. Mais cette confession n'impliquait nullement une absolution ou une rémission des péchés. Elle représentait uniquement une pénitence publique qui servait de gage à une amélioration progressive du caractère.

À partir de cette confession collective originelle, encore appliquée aujourd'hui dans certains ordres monastiques bouddhistes, s'est développée, dans le catholicisme, la confession auriculaire et confidentielle, dotée d'une garantie soi-disant absolue du fameux secret de la confession. Mais tout comme les aveux collectifs, elle n'a jamais été instaurée par un fondateur de religion, mais reste l'œuvre d'épigones ou de certains successeurs qui prétendaient tout d'abord par pur excès de zèle, effectuer volontairement une autoaccusation de leurs propres péchés en publique, afin de démontrer leur désir de pénitence et leur humilité et qui ont essayé ensuite d'entraîner leur entourage par leur exemple. Bizarrement, nous retrouvons cette sorte d'aveux encore au 20^{ème} siècle dans les systèmes politiques totalitaires à caractère messianique, ce qui constitue un intéressant problème psychologique. Elle permet de prouver sa fidélité à la ligne du parti malgré les égarements commis, afin que celui-ci accorde la réadmission dans l'ancien camp et n'est assez clément pour reprendre en son sein celui qui a fauté que dans le cas où il effectue des aveux complets et publics. Il est bien connu que dans la loi civile également, les aveux ont une valeur de circonstances atténuantes pour l'évaluation de la peine.

Lorsqu'au moyen-âge, avant le début de l'inquisition, la morale du clergé eut atteint un niveau tellement désastreux qu'il devint impossible d'effectuer des confessions publiques sans faire éclater régulièrement des scandales, la direction de l'Église ne trouva pas d'autre échappatoire que de passer de la confession collective à la confession auriculaire et secrète. Ceci fut l'œuvre du pape Innocent III (1198-1216), le père de l'inquisition. Il réussit à convaincre le concile du Latran, en 1215, juste avant sa mort donc, de déclarer la confession intime obligatoire pour tous les fidèles. Depuis ce jour, elle doit avoir lieu devant un prêtre catholique, au moins une fois par année.

Grâce à la confession auriculaire, trois buts étaient atteints. Premièrement, le clergé évitait l'accusation publique de ses propres crimes et pouvait ainsi facilement étouffer les scandales. Deuxièmement, l'Église catholique obtint ainsi le meilleur et le plus large système d'espionnage du monde, en obligeant ses ouailles, sous la menace de l'enfer, d'aller à confesse au moins une fois par an. Troisièmement, l'Église a pu développer un pouvoir d'influence énorme sur une masse de gens, chose à laquelle aucune autre institution n'est jamais parvenue et elle s'est octroyée le droit de décision sur le ciel et l'enfer, en se basant sur un passage de la Bible falsifié de saint Jean (20/23). Les conceptions suggestives, contenues dans le pouvoir de jugement sur la béatitude ou la damnation éternelle, font encore trembler aujourd'hui tous les paroissiens et sont profondément ancrées dans leur conscience.

c) L'absolution grâce à la confession et au baptême

Mise à part la confession, l'Église catholique connaît encore un autre moyen d'absolution, la grâce de la rémission des péchés obtenue par le baptême. Celui-ci est tout d'abord compris comme l'instrument libérateur du soi-disant « péché originel ». Sous ce terme, on définit le premier péché d'Adam et de Ève, parce qu'ils avaient goûté du fruit défendu de la Connaissance et à la suite de quoi, ils furent expulsés du paradis, ainsi que toutes les générations futures.

Cependant, il faut comprendre sous le terme de péché originel, le début du karma négatif. Ce moment-là est identique avec l'expulsion symbolique du paradis. À l'époque, les humains reconnurent la différence entre le bien et le mal, c'est-à-dire qu'ils ont mangé le fruit défendu (de l'arbre de la Connaissance) et ont dû prendre dès lors la responsabilité entière et totale de toutes leurs pensées et de tous leurs actes. Cela s'est passé à mi-parcours de ce que l'on appelle l'« involution » qui s'achevait alors et vers le milieu de l'existence de la troisième race-souche ou de la race des Lémuriens, espèce humaine que toutes les âmes ont dû traverser, il y a des millions d'années et ceci est également valable pour les membres de la quatrième et de la cinquième race principale d'aujourd'hui. Cela s'explique en partant du principe qu'un

nombre précis de monades est attaché à cette planète et que ces dernières doivent former, sept race-souches l'une après l'autre et toujours plus perfectionnées.

À propos du baptême beaucoup de choses erronées ont été propagées, à son sujet, par complète ignorance. Il s'agit là du rituel symbolique de la première initiation qui permet d'entrer dans la congrégation des adeptes et où le disciple est intégré officiellement dans la Hiérarchie de la Lumière. Certes, personne ne peut pénétrer dans le Royaume de Dieu sans ce baptême, mais il implique un degré de perfection déjà très élevé qui ne peut être atteint qu'après de dures épreuves. Pourtant, l'Église a transformé cet acte sacré de l'initiation dans les secrets profonds du cosmos en un véritable piège pour les âmes, en attachant à son organisation le nourrisson pour l'éternité grâce à l'extrait de baptême et ce, indépendamment du fait de savoir si l'enfant veut plus tard y appartenir ou pas. Et si l'adulte décide par après de s'en retirer, il est menacé de damnation éternelle. La cérémonie religieuse du baptême ne libère pas non plus du péché originel, étant donné qu'il n'existe pas de tel péché, commis par Adam et Ève. Il faut entendre ici la charge personnelle du karma négatif que chaque être humain apporte avec lui dans sa nouvelle incarnation, afin de s'en libérer par ses propres efforts et non pas par le baptême ou l'absolution. En effet, d'un point de vue allégorique, nous tenions nous-mêmes le rôle de ces lointains aïeux qui ont commis quelque infraction contre les commandements cosmiques.

d) La pénitence et l'absolution

Bien entendu, l'Église enseigne à ses croyants qu'ils doivent se repentir de leurs péchés, mais il n'y a rien de plus facile que cela. On parle même d'une pénitence parfaite, à l'aide de laquelle on serait en mesure de supprimer le cas échéant la loi de la cause à effet, c'est-à-dire toutes ses conséquences. Quelle folie ! Ici, on peut féliciter le « senzar », (paroles sacrées du temple en Inde) dont le dictionnaire ne contient pas le mot pénitence.

C'est une des faiblesses humaines qui nous fait regretter très vite le mal, surtout si nous devons en souffrir. Des promesses sont alors faites et des serments jurés, que l'on ne commettra plus les mêmes fautes. Mais les suites des mauvaises actions restent impayées, malgré la pénitence parfaite et les souffrances ne sont pas effacées. Ce qui prouve clairement que les péchés ne sont pas pardonnés avec la contrition. Lorsqu'elle est vraiment sincère, elle peut tout au plus empêcher un homme de répéter ses erreurs, mais elle ne pourra jamais le sauver des effets de la loi du karma.

e) L'absolution, une aberration néfaste

Aucune représentation théologique ni aucun dispositif religieux n'a causé à l'humanité autant de dommages que la fausse théorie de l'absolution. Elle est devenue le pire mal pour l'éducation spirituelle actuelle, parce qu'elle transmet un sentiment d'irresponsabilité des pensées, des paroles et des actes qu'elle a générée chez l'homme et ensuite généralisée, comme on peut le voir dans le monde entier. On inculque aux humains depuis l'enfance qu'ils peuvent commettre les pires crimes sans subir de sanctions, s'ils les confessent à un prêtre et demandent l'absolution. Dans certaines circonstances, l'éveil de la « parfaite pénitence » peut même suffire.

Que dirait pourtant un marchand, si l'un de ses débiteurs lui avouait simplement : « Je regrette sincèrement que je vous dois de l'argent et pour moi, le cas est ainsi réglé ! ». Chacun admettra que de cette façon l'ordre du monde cesserait aussitôt d'exister, mais les Églises, elles, se permettent de prêcher cette absurdité comme étant la volonté sacrée de Dieu. L'homme, ainsi libéré de la charge de ses fautes, peut continuer tranquillement à pécher, jusqu'à sa prochaine confession et ainsi de suite, après chaque absolution. Tandis que les indulgences pontificales peuvent même être achetées au-delà des siècles contre des dons en nature. Ce qui est encore possible aujourd'hui, lorsqu'on fait lire des messes pour les pauvres âmes perdues contre une taxe, afin de raccourcir les supplices du purgatoire. « Lorsque les sous tintent dans la bourse, l'âme monte au ciel. » Selon Tetzl, un moine dominicain et fervent distributeur « de grâces célestes », dont les pratiques ont provoqué la colère de Martin Luther et son intervention.

Dans le livre l'Agni Yoga, on peut lire à ce sujet : « Donner l'absolution à un pécheur repentant contre de l'argent est bien le crime le plus odieux. Cette corruption de la Divinité n'est-elle pas pire que les premières formes du fétichisme ? Cette question rebutante doit être éclairée de tous les côtés. Sinon, le linge de l'humanité va rester très sal. » (L'AGNI YOGA, § 52.)

Et Helena Roerich écrit : « En effet, du fait que l'Église inculque dans la conscience de l'enfant qu'elle peut, en tant que puissant intermédiaire, pour une larme de regret et une redevance, octroyer l'entrée au paradis, elle commet le pire des péchés. Ce genre de dispense de toute responsabilité sépare l'être humain de son origine divine. L'Église a retiré au grand terme de « Justice divine » toute sa véritable valeur. Par la perte de la responsabilité et de la justice, l'humanité va tomber inévitablement dans l'aberration, car ceux qui n'obéissent pas aux lois cosmiques, sont livrés à leur perte.

Tout le cosmos est fondé sur la loi de la responsabilité ou comme on la nomme le plus souvent, la loi du karma ou de la cause à effet. Et l'on ne peut contourner cette loi ou la refuser, sans provoquer des destructions. Toutes les doctrines anciennes ont enseigné sans exception cette règle de la grande responsabilité, ce gage de divinité en nous. Cela est pourtant clairement démontré par les paroles de Moïse. » *Ceil pour œil, dent pour dent !* » Mais cela a mal été interprété et a été inversé comme exemple de soif de vengeance du peuple juif. » (HIR I, lettre du 12.9.1934)

Malgré son immoralité éthique et en raison précisément de sa commodité et de son étalement suggestif, la théorie de l'absolution est encore très populaire même en cette époque du soi-disant progrès et elle est même parfois soutenue par les philosophes qui ne connaissent pas encore les lois fondamentales du cosmos. Il est évidemment plus commode de vivre de telle sorte que l'on puisse pécher comme bon nous chante, selon les envies et les besoins et sans avoir à en assumer la moindre responsabilité.

Ce sont justement les grands intellectuels qui s'indignent le plus de la notion du développement de la divinité de l'homme et qui démentent la présence de son « Moi » supérieur. Beaucoup d'entre eux croient que la force de l'Église se trouve précisément dans le pardon de nos fautes et qu'il faudrait donc donner aux péchés une grande utilité. Les casuistes très rusés vont même jusqu'à placer les péchés plus haut que les vertus, dans l'idée que seule les péchés et la pénitence permettent la joie de la libération totale de toutes les charges, grâce à l'absolution.

Vraiment, de tels théoriciens vont séjourner dans les ténèbres spirituelles qu'ils se sont préparées eux-mêmes. Comment peut-on, sur le chemin de la perfection, préférer les péchés à la vertu ?

6. Le karma et la responsabilité personnelle

Avec le sacrement de la pénitence ou de la confession est apparue la conscience néfaste de l'irresponsabilité envers ses péchés. La fausse impression a été éveillée que l'on pouvait fauter sans écouter sa conscience, c'est-à-dire, sans prendre garde aux avertissements de la voix de son âme spirituelle. On peut tout de même faire la constatation réconfortante que même chez les plus grand criminels, la conscience est restée plus ou moins attentive et que chez tous les humains, le sentiment de responsabilité en vers leurs mauvaises actions est demeuré présent, même après l'absolution et la pénitence parfaite. Les chrétiens, éduqués dans la certitude de l'effectivité absolue du sacrement de la pénitence, craignent eux aussi, grâce à un sentiment marqué dans leur conscience, les suites de leur responsabilité, s'ils refont d'autres fautes et d'autres péchés. Et cela, bien qu'ils pourraient espérer à tout instant, selon l'enseignement de leurs théologiens, recevoir une grâce et une absolution immédiate. Ceci est une preuve significative que les pères confesseurs ne sont pas parvenus à calmer la conscience de leurs fidèles. Bien au contraire, ceux-ci agissent instinctivement contre leur propre doctrine et confirment ainsi la pertinence de la loi du karma.

Même une observation superficielle de notre destin nous prouve que chaque homme reste seul responsable pour lui-même, c'est-à-dire, qu'il doit endosser les effets de toutes ses pensées et de toutes ses actions. Celui qui essaye de déclinier sur les autres, sur l'éducation ou sur l'hérédité la responsabilité de son destin et de son caractère, s'enfuit en pure perte

devant la charge de sa propre responsabilité. Nous avons même choisi en partie nos parents et notre milieu social pour des raisons karmiques. Alors, à qui la faute ?

On ne peut pas non plus rendre responsable un DIEU de notre destin. Les créatures divines ne participent à notre destinée que dans le sens où, en tant que PITRIS, créateurs des êtres humains, ils sont responsables de notre apparition originelle, exactement comme aujourd'hui nos parents le sont pour l'incarnation actuelle. Les hommes possèdent, en tant que créatures dotées de raison, d'intelligence et du libre choix, la liberté de se développer et de gérer eux-mêmes leur destin, dans le cadre des lois naturelles. L'homme possède toute liberté de penser et d'agir, c'est seulement après que la loi de la cause à effet entre en action. Pour de belles pensées et de bonnes actions, il y a une récompense et pour des mauvaises, une sanction. Mais pourtant, ce n'est pas un Dieu qui en décide, mais uniquement la loi du karma qui intervient automatiquement, comme une réaction, absolument équitable et qui agit en permanence. Chacun tient donc lui-même entre ses mains le moyen d'attirer récompenses ou punitions, ou plutôt, d'en décider. De plus, par le dispositif naturel de la peine et de la souffrance, il est prévenu et vivement exhorté à fournir des efforts pour faire le bien, afin de progresser vers le parachèvement spirituel.

Il n'y a donc aucun Dieu qui influence le destin des hommes par une intervention directe, mais ce sont eux-mêmes qui le façonnent, en toute liberté et avec leur responsabilité personnelle, consciemment ou inconsciemment, limités toute fois par les conséquences de la loi du karma. Le destin ou le sort est préparé à l'avance par nos pensées, par nos paroles et nos œuvres et prend effet dans tous les cas, malgré la pénitence et l'absolution, dans certaines circonstances après des siècles, c'est-à-dire, lorsque les conditions pour vivre notre destinée se trouvent toutes réunies. Celui qui ne sait encore rien de ces choses, parce qu'elles lui ont été cachées, malgré tous les indices contenus dans la Bible, deviendra logiquement soit un incroyant fataliste, soit un instrument sans propre volonté entre les mains d'une caste ecclésiastique et sera ainsi énormément ralenti dans son évolution. (Pour en savoir plus, leçon 4 : « le karma et l'organisation du destin »)

Afin donc de retrouver le progrès spirituel qui est nécessaire pour une amélioration générale de la morale et par là, de la situation mondiale, les bases cosmiques de la responsabilité personnelle doivent être enseignées. De plus, un élargissement de l'état de conscience s'impose, tout comme le développement de la connaissance de soi-même. Pourtant, celui qui entrave consciemment et délibérément les sources de la Lumière et permet ainsi le triomphe des ténèbres spirituelles, deviendra lui-même une victime de l'obscurité avec tout ce que cela signifie. À moins qu'il ne parvienne à s'en libérer, chose qui exige des efforts surhumains. Ceci n'est pas une menace ni un avertissement bien intentionné, mais une constatation pure et simple, dans l'intérêt de tous ceux qui cherchent le Savoir.

a) La liberté et la responsabilité personnelle

Un autre facteur vient souligner encore plus la responsabilité personnelle, impartie aux citoyens de la Terre pour leur comportement, il s'agit de la liberté qui leur est octroyée. Il n'y a pas de responsabilité personnelle sans la liberté humaine et d'un autre côté, il n'y a pas non plus de liberté sans la responsabilité individuelle. Nous avons tout loisir de penser ainsi ou autrement et d'agir de même, mais nous devons répondre de chaque suite. En effet, sans obligations, le chaos s'installerait petit à petit. C'est pourquoi le haut degré de liberté implique également une grande responsabilité similaire.

La liberté est la condition impérative à tout développement, sinon l'homme serait le jouet d'un destin inconnu ou une marionnette entre les mains d'un créateur tout puissant. Mais quel plaisir pourrait bien avoir un Dieu à créer des êtres humains, destinés dès le début, les uns au ciel et les autres à l'enfer ou plutôt à la damnation éternelle ? C'est donc la raison pour laquelle, l'homme doit avoir lui-même le libre choix entre les deux pôles du bien et du mal, afin de déterminer de manière responsable et consciente sa propre évolution. Mais, d'une fois qu'il a fait son choix, il doit en assumer les impacts, qui ne pourront plus lui être évités, ni par la moindre grâce ni par une quelconque absolution.

On entend souvent la question : « Pourquoi Dieu n'intervient pas dans le destin des hommes ou dans les événements mondiaux ? » « Pourquoi n'empêche-t-Il pas les crimes et les guerres ? » « Pourquoi beaucoup de criminels sont-ils encore en liberté ? » Etc... Toutes ces

interrogations reposent sur l'ignorance de la loi du karma et notamment sur la méconnaissance du libre arbitre accordé à l'homme pour gérer sa propre destinée et les incidences personnelles qui en découlent.

L'homme est complètement libre de ses pensées et de ses actes. Il dispose donc d'un affranchissement total de ses choix. Mais, dans le vécu de son destin, il se trouve entravé. De telle sorte que sa responsabilité est impérieusement démontrée. Et cela provient du fait qu'il doit de toute manière prendre sur lui les suites des causes qu'il a lui-même provoquées. Son libre arbitre absolu se voit ainsi restreint, c'est-à-dire, qu'il n'est que relativement total, mais pas sa liberté de choix qui, elle, demeure absolue. Un proverbe de la culture germanique dit : L'homme sera forgé par le marteau qu'il a lui-même utilisé comme forgeron. La liberté de hier devient le destin d'aujourd'hui. Le destin et la liberté d'aujourd'hui deviendront le destin de demain. La responsabilité de sa destinée se situe toujours dans son propre passé. L'homme est ainsi libre et entravé en même temps. Il est libre dans les nouvelles causes, face au futur et il est entravé dans les effets des causes déjà provoquées dans le passé qui retombent inévitablement sur lui, sous la forme des résultats analogues. Cela est également valable pour toutes les omissions et les négligences.

L'esprit humain n'est pas non plus piégé par la mort et la destruction, car sa responsabilité ne peut pas s'arrêter avec la fin de sa vie terrestre et parce que la mort elle-même n'est pas une fin permettant une compensation. La liberté est donc uniquement possible si la responsabilité demeure. Celle-ci est la preuve la plus importante que notre âme ne meurt pas avec la mort physique, mais qu'elle continue de vivre et même, qu'elle doit continuer à vivre pour pouvoir assumer toutes ses responsabilités.

Aucune facture n'est payée avec le décès. C'est pourquoi, l'évolution humaine se dirige vers l'infini avec une responsabilité toujours plus grande. (Ceci est spécialement important pour ceux qui croient que l'homme ne possède pas une âme immortelle et que la vie s'arrête avec la mort.)

7. Est-ce que le Christ a enseigné l'absolution des péchés ?

Dans la première annonce de l'Histoire de la Passion, nous pouvons lire unanimement, de manière unanime selon saint Matthieu (16/24) et selon saint Marc (8/34) : « ...*Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix, et qu'il me suive.* » Ces paroles de la succession du Christ sont très significatives et ce, de deux manières. Premièrement, elles démontrent la possibilité d'un développement évolutif qui permet à chaque homme qui s'y efforce vraiment, de pouvoir atteindre un jour l'état d'achèvement divin du christ. Ce qui exige toutefois de terribles peines et beaucoup de souffrances. Deuxièmement, nous pouvons conclure de ce fait que l'homme ne reçoit pas le moindre petit cadeau, lorsqu'il chemine sur le sentier épineux de l'Évolution et encore moins bien sûr, une rémission de ses péchés. Sinon, Jésus n'aurait pas dit : « *Celui qui veut venir après moi, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive.* » Il aurait tout aussi bien pu dire : « ...qu'il vienne à moi, qu'il se confesse et qu'il se repente de ses péchés, car je les prendrai sur mes épaules et après, qu'il aille tranquillement continuer à offenser Dieu. » Prendre sa croix sur soi, signifie effacer son karma négatif, c'est-à-dire, porter de ses propres forces la charge de ses crimes et régler ses dettes personnelles en faisant réparation de toutes ses fautes dans de grandes souffrances et ainsi, de se purifier soi-même de toutes ses erreurs.

a) Une fausse interprétation de la Bible

Afin d'être en mesure de prouver que c'est Jésus lui-même qui a instauré la rémission des péchés et la confession, l'Église se sert volontiers de deux passages de la Bible, dont l'un se révèle être, après une étude critique, un rajout ultérieur, tandis que l'autre a tout simplement été mal interprété. Mais, considérons tout d'abord cette deuxième citation, dans le chapitre du pardon des offenses, rapportée par saint Matthieu (18/18) : « *Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la Terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la Terre, sera délié dans le ciel.* »

Les termes « lier » et « délier » utilisés ici ne se rapportent évidemment pas à l'absolution, mais au karma. Et ils ne s'adressent pas non plus uniquement aux apôtres, mais à l'humanité toute entière. Cela signifie que tout le karma que l'être humain produit sur la

Terre, par ses pensées, ses paroles et ses œuvres (tout ce que vous lierez sur la Terre), sera également lié au ciel (dans le monde des particules subtiles) et nous pouvons citer ici comme exemples, toutes les liaisons personnelles, les mariages, les amitiés, les haines, les conflits, etc... tandis que le karma que vous effacerez sur la Terre (délié), sera aussi résolu au ciel (dans le monde des particules fines).

Voilà pourquoi l'Éthique vivante conseille avec insistance d'effacer autant que possible et aussi rapidement que se peut notre karma négatif et de dénouer les liens avec les gens auxquels nous sommes attachés, c'est-à-dire, de les transformer en amour et en amitié, du temps que nous sommes encore sur la Terre. Sans cela, nous resterons liés pour l'avenir de manière désavantageuse pour nous. Il est donc complètement faux de croire que le terme « vous » dans le verset 18 ne s'adresse qu'aux apôtres. Cela ne ressort d'aucune manière de l'Évangile, ni en paroles ni en sens. Cela concerne tous les hommes, sans exception, les chrétiens comme les païens. Bien sûr qu'il n'est pas difficile de comprendre pourquoi l'Église essaye de présenter cette citation des Écritures comme s'il s'agissait d'un ordre provenant du Christ et que seuls les apôtres et leurs successeurs pourraient exécuter.

b) Les falsifications de la Bible

Les Évangiles ont été écrits la plupart du temps par des gens peu instruits qui n'ont pas vraiment saisi toute la grandeur spirituelle de leur Maître et le sens de son enseignement, diffusé à l'échelle d'une religion mondiale. Cela ressort bien dans plusieurs passages de la Bible, car ce n'est pas sans raison que Jésus était souvent découragé du fait que ses propres disciples ne comprenaient pas parfaitement ses paroles. (cfr. Saint Marc 4/13, 6/52, 7/18. Saint Matthieu 16/8. Saint Luc 9/45, etc...).

Il faut donc supposer que cette grande doctrine, révolutionnaire pour l'époque, n'a pas toujours été transmise correctement ou totalement. D'autant plus que les textes sacrés furent rédigés plusieurs dizaines d'années après la mort du Maître divin. L'Église a eu donc passablement de mal à faire une sélection valable entre un grand nombre de manuscrits qui divergeaient en partie beaucoup l'un de l'autre et pour choisir les plus plausibles et ceux qui contenaient le moins de contradictions. Malgré tout, il reste encore plusieurs passages divergents qui ne peuvent pas être mis en accord avec le véritable enseignement du Christ et ce, même dans les morceaux choisis, présentés au monde comme étant la sainte Bible. Les autres ayant été rachetés ou tout simplement détruits par le Vatican. Il ne faut pas oublier non plus que ce n'est pas uniquement par ignorance ou par fausse interprétation ou par la transmission orale que certains extraits ont été rajoutés a posteriori, mais également à cause du fameux zèle religieux de certains, sûrement pas inspirés par le Saint Esprit. Il est intéressant de constater que ce sont justement ces fragments les plus importants et sur lesquels l'Église fonde toute sa puissance, qui se révèlent être des falsifications (cfr. Saint Matthieu 18/18).

À ces contrefaçons appartient également le deuxième passage concernant le sacrement de la pénitence. C'est le seul contenant une allusion directe à l'absolution. Selon Saint Jean 20/23 : « Recevez le Saint Esprit ». Et là commence le rajout ultérieur : « Ceux à qui vous pardonnerez les péchés, ils leur seront pardonnés ; et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus ». Il saute aux yeux que ces paroles sont le fruit d'une intervention ultérieure, l'excès de zèle d'un croyant, reconnaissable dans le fait que non seulement elles vont à l'encontre du véritable enseignement du Christ mais aussi, contre les lois cosmiques et ne peuvent ainsi avoir été prononcées par Jésus. Curieusement, le Maître divin devrait avoir dit ces paroles après sa mort, lors de son apparition aux disciples. Encore plus frappant pourtant reste le fait que cette déclaration du Christ, déterminante pour la mise en place du sacrement de la pénitence, n'a été rapportée ni par Saint Matthieu ni par Saint Marc ou encore par Saint Luc et qu'ainsi tous les autres évangélistes ne la connaissaient pas, ce qui serait absolument impossible, dans le cas de son authenticité.

Il est intéressant de constater que les bases des Églises chrétiennes reposent justement sur des falsifications évidentes de la Bible qui ont pourtant échappé jusqu'ici aux experts en théologie, parce que ceux-ci acceptent tout sans critique et prennent chaque mot au pied de la lettre, comme montre l'exemple d'une secte chrétienne en Amérique où la coutume voulait

que l'on s'attache des serpents venimeux autour de la taille, parce que dans un verset de Saint Marc (16/18) on peut lire : « *Ils saisiront des serpents. S'ils boivent quelque breuvage mortel, il ne leur fera point de mal.* » Quelques uns de ces croyants fanatiques ont néanmoins été mordus mortellement, car ils n'avaient pas les forces supérieures du yoga qui sont nécessaires pour contrôler la volonté des animaux dangereux. Dans le même chapitre de Saint Marc qui traite de l'apparition du Seigneur après sa mort, se trouve d'ailleurs un autre passage qui sonne comme une menace massive et représente dans cette formulation une autre preuve de la fausse interprétation de l'enseignement du Christ. Il est écrit (16/16): « *Celui qui croira et qui sera baptisé sera sauvé, mais celui qui ne croira pas sera condamné. Voici les miracles qui accompagneront ceux qui auront cru...* ». Et vient ensuite l'histoire des serpents venimeux, l'exorcisme des démons, le langage de plusieurs langues (à noter que l'on peut comprendre toutes les langues, lorsque le centre spirituel correspondant (chakra) est ouvert), etc... Ici également, le baptême correspond à l'acte de la première initiation, comme l'ont reçue les apôtres à la Pentecôte par la descente du Saint Esprit et obtiennent ainsi des capacités psychiques supérieures. On ne doit cependant pas accorder ce baptême à tous ou à n'importe quel croyant, car il s'agit là d'une grande distinction pour des mérites spéciaux, acquis sur le chemin de la spiritualité et qui ne peuvent être obtenus que grâce à de lourdes épreuves et une multitude de réincarnations. De plus, ce rituel du baptême ne peut être pratiqué que par un grand initié.

8. Le droit de donner l'absolution

Il ressort clairement de la doctrine chrétienne que la rémission des péchés ne peut avoir lieu qu'en relation directe avec les gens concernés. Autrement dit, le pardon des péchés ne peut être entrepris que par les personnes entre lesquels il y a eu fautes et délits. Jamais un tiers ou quelqu'un de l'extérieur ne pourra pardonner sans l'accord de celui à qui la souffrance a été infligée et encore moins, au nom de Dieu. C'est là que se trouve l'énorme prétention des pères de l'Église qui se sont accaparés pour leur propre intérêt un droit que même Jésus n'avait pas, car en tant que grand Maître de la Sagesse, il ne pouvait instaurer un tel sacrement qui, en plus, se trouve en totale contradiction avec la loi cosmique de la cause à effet.

Nous ne pouvons disculper ni pardonner ses fautes qu'à celui qui possède une quelconque dette envers nous. Tout comme nous-mêmes, ne pouvons espérer un pardon que de la part de ceux que nous avons offensés. Voilà des conclusions qui restent également valables dans tous les domaines de la vie. Une personne extérieure ne peut aider dans le règlement des dettes uniquement dans le cas où elle paierait pour nous. Bien sûr que l'on peut toujours espérer l'aide d'un plus grand ou d'un plus puissant que soi et frapper à la porte de son bon cœur. Mais alors qui, dans ces circonstances, ne se montrerait pas suffisamment reconnaissant et tenterait de réparer ses erreurs en aidant, en contrepartie, ceux qui se trouvent dans le besoin ?

La loi du karma nous permet de changer les deux termes de la cause et de l'effet, en pardonnant à nos débiteurs, mais nous n'avons pas le droit d'intervenir dans la chaîne de tiers avec lesquels nous n'avons pas de liaison karmique. Si nous le faisons malgré tout, sans autorisation, comme ces fameux pères confesseurs, alors nous pouvons nous attendre à un triste sort. C'est pourquoi tous les théologiens qui commettent cette impudence, par manque de savoir ou par soif de pouvoir, sont à plaindre, car ils se fabriquent du karma négatif, en octroyant si généreusement l'absolution.

Aucune créature dans tout le cosmos ne possède l'autorité pour pardonner les péchés de quiconque, car une telle institution dérangerait l'équilibre du monde. Seuls les Maîtres de la Sagesse seraient en mesure de prendre personnellement sur eux le karma des gens qui souffrent, constatant, grâce à leurs aptitudes Supérieures et leur don de voyance, que ces pénitents ont mérité leur aide et qu'ils sauront s'en montrer dignes, sans rechuter. Ils utilisent aussi parfois des guérisseurs aux dons naturels qui agissent sur Leur demande. Cependant, tous les magnétiseurs ne sont pas des adeptes de la Lumière. Il y a également parmi eux beaucoup de combattants des ténèbres.

Satan et ses serviteurs connaissent également les guérisons miracles. Non pas grâce à leur propre énergie, car ils ne désirent pas assumer le karma de personnes étrangères par

amour et par compassion, mais ils vampirisent l'énergie psychique de tous ceux qu'ils maintiennent sous leur contrôle par la suggestion collective. Voilà pourquoi ils utilisent souvent des coulisses à grand spectacle et conçues pour les masses populaires. Il est alors facile de concentrer toute l'énergie psychique, puisée dans la foule des spectateurs, sur une seule personne pour la guérir et passer pour des faiseurs de miracles, envoyés directement par Dieu, devant ce public en liesse et si crédule. La plus grande prudence s'impose donc. Chaque homme qui parle du Seigneur n'est pas obligatoirement un serviteur de Dieu. Il y a évidemment beaucoup de faiseurs de miracles qui utilisent la magie noire. Le mieux est donc d'effacer son mauvais karma si possible par ses propres moyens. Même l'Esprit Suprême demeure incapable d'absoudre les péchés commis qui ne le concernent pas directement. Cela allant indiscutablement à l'encontre de la loi du karma. Certes, Il peut alléger les souffrances endurées, mais seulement jusqu'à un certain point. Même la guérison spectaculaire d'une maladie grave, parfois considérée par la médecine comme incurable, ne signifie pas toujours le règlement complet du karma négatif, mais seulement la remise partielle d'une dette très lourde et de laquelle le malade ne pouvait se libérer tout seul. C'est d'ailleurs la tâche de tous ceux qui veulent prendre le chemin de la Spiritualité que de se défaire du nombre de leurs lettres de crédit, selon l'opportunité qui se présente et si possible sans aide extérieure. Cela n'exclut pas pour autant un soutien du ciel. Les choses encore plus importantes que la délivrance des douleurs physiques, douleurs qui peuvent être parfois nécessaires en tant que maître et éducateur, sont : s'engager sur le sentier spirituel, la propagation de la vérité religieuse et l'élimination de l'ignorance. C'est seulement de cette manière que l'homme sera un jour en mesure de se sortir de chaque ornière. Car nous devons quitter ce triste stade de mendicité spirituelle et apprendre à nous servir de nos propres ressources, pour enfin nous passer le plus possible de l'assistance des Forces Supérieures.

Pardonner ou remettre les péchés signifie annuler leurs conséquences. Au cours de ce processus de l'effacement des contrecoups d'une mauvaise action, ce sont avant tout les flux des forces apparus dans l'aura humaine qui sont neutralisés. Ces courants proviennent de l'énergie qu'il a libérée en commettant ce délit. Tout comme un élément chimique peut changer tout le caractère d'une substance quelconque, formée de plusieurs autres constituants, de même l'effet d'une forte pulsion ou d'une vertu supérieure peut neutraliser et surmonter les suites de l'effet des propriétés primitives de la nature humaine. Et c'est comme si de cette façon, tout le caractère de l'homme était transformé. Voilà un bel exemple d'aide par soi-même.

a) La rémission des péchés n'est possible que contre réparation

S'il a été prouvé jusque-là que la rémission des péchés par la confession n'est pas possible, cela ne veut pas dire qu'il n'y a aucune possibilité de se racheter de ses fautes. Tous les crimes seront pardonnés un jour, mais pas par l'absolution ou la confession ni par la pénitence, mais uniquement au prix d'une réparation adéquate. Bien sûr, cela n'est pas réalisable en un seul séjour sur la Terre. Nous trouvons donc ici un autre argument solide en faveur de la nécessité à la réincarnation. De fait, elle nous donne les moyens de réparer nos erreurs au cours des existences suivantes. Les péchés contre le Saint Esprit (le combat contre Dieu) peuvent cependant rejeter l'homme plusieurs rondes en arrière (comme par exemple pour Satan) ou peuvent le conduire à l'autodestruction totale, dans le cas où le sujet concerné rejette toute possibilité d'évolution. Tout comme l'être humain détient entre ses mains le libre choix de pécher ou non, il possède également tout loisir de se libérer de ses forfaits. Qui donc ne préférerait pas plutôt être dispensé de ses responsabilités, du moment qu'il peut garder tout sa réputation d'honnête homme ?

Il n'y a pas que la loi cosmique qui exige réparation, mais également le droit civil et le droit pénal de tous les pays et de tous les peuples. Et cela est valable pour tous les délits et tous les crimes, que ce soit les escroqueries, les vols, le banditisme ou autres. Même pour les meurtres, on impose une expiation correspondante par des peines de prison ou même la condamnation à mort. Cette dernière restant absolument absurde, car l'on ne peut pas dédommager un meurtre par un autre meurtre. C'est uniquement par la réparation que l'on peut

s'élever sur le chemin de l'Évolution. Personne n'est destitué de la possibilité de son perfectionnement, aucun assassin ni criminel, aussi monstrueux qu'il puisse être. Car cela ne serait pas compatible avec l'Amour et la Miséricorde de Dieu. Tous les êtres humains détiennent les moyens d'expier leurs fautes et de s'élever ainsi pour l'éternité. Cependant, pour ceux qui tardent en arrière, les conditions deviendront toujours plus difficiles, jusqu'à ce qu'un jour ils s'écroulent sous leur fardeau. En principe, la miséricorde et l'espoir sont fournis à tous les pécheurs, mais l'élévation n'est possible que par l'amélioration et ses propres efforts.

La croyance en une absolution des péchés sans aucune réparation demeure complètement saugrenue. Si l'on s'imagine que Satan pourrait prendre l'apparence d'une créature humaine, entrer dans un confessionnal pour y recevoir l'absolution et monter directement au ciel, nous obtenons la preuve tangible de cette tragique incohérence. Non décidément, le voyage au paradis ne peut s'accomplir de cette manière. L'entrée dans le Royaume de Dieu ne se gagne que par les plus grands efforts, dans un combat permanent pour le bien. Ce fut également la dernière constatation du grand poète allemand Goethe, disant dans Faust II : « Celui qui s'efforce à l'élévation, celui-là nous le sauverons. » Toutefois, il aurait été plus judicieux de dire : ... il se sauvera par lui-même.

La foi en une rémission des péchés sans la moindre expiation n'appartient qu'aux humains traînant encore aux bas échelons de la progression spirituelle. Une conscience plus développée sait bien qu'il n'y a pas dans le cosmos de créature ou de puissance qui serait capable de détruire ou d'effacer ce qui a été créé. Tout ce qui a été pensé ou accompli, reste existant. Cela ne peut être neutralisé ou compensé que par des actions opposées adéquates.

9. Le devoir de pardon

À la question de savoir combien de fois il faut pardonner à son frère qui nous a offensé, JÉSUS répondit à Pierre : « *JE ne te dis pas jusqu'à sept fois, mais jusqu'à septante fois sept fois.* » (Saint Matthieu, 18/21-22). C'est-à-dire pratiquement toujours. C'est seulement lorsque nous pardonnons à un autre que nous pardonnons à nous-mêmes et que nous changeons les conséquences de la loi du karma. Grâce au pardon nous pouvons faire naître des suites utiles et nous ne tournons pas les effets du karma contre nous, mais en notre faveur.

Nous devons pardonner tous les torts qui nous ont été faits sans exception. Même si cela est très difficile. Celui qui ne peut pas gracier ses ennemis et qui continue de haïr ou poursuit des intentions de vengeance et de représailles, attire les pires retombées sur lui. Pourtant, ces sentiments, même s'ils lui sont envoyés par d'autres, n'ont plus d'effet sur celui qui s'est débarrassé complètement de toute pensée vengeresse.

Les paroles du CHRIST sur le pardon sont une indication précise sur le fait que les querelles et les animosités doivent être réglées sur la Terre. Car seul ce que nous résolvons ici, sera résolu « au ciel ».

Si nous ne parvenons pas à mettre fin aux différents ici-bas, alors ils nous accompagneront dans le monde des particules subtiles, jusqu'à notre prochaine incarnation sur la Terre et jusqu'à ce qu'une nouvelle rencontre avec nos ennemis puisse aboutir à une réconciliation. Pour obtenir l'annulation d'une dette ou une amnistie quelconque grâce à la loi de la cause à effet, il est donc nécessaire de pardonner à ses frères et sœurs, partout et dans toutes les circonstances.

10. Le Christ, notre Rédempteur intérieur

« ... *Le Christ, le Rédempteur réside certainement dans chacun de nous. Vous savez déjà que pour les premiers Chrétiens et pour l'ancien monde ce mot « Christos » ou « Christus » avait la même signification que notre égo. Dans ce sens, on devrait comprendre le Christ comme le Rédempteur des péchés. Le pardon de nos péchés personnels sera ainsi sans arrêt maîtrisé par l'âme, le Guide et le Messenger du Christ, dans toute la longue chaîne des vies terrestres de notre égo individuel.*

Le Christ crucifié est présent dans chaque être humain qui doit descendre en enfer, lorsqu'il atteint un degré d'évolution, afin de relever son âme, déchue à la suite d'actions illégales de son « Moi » primitif. Autrement dit, l'amour divin doit atteindre le cœur d'un homme, le conquérir et le renouveler, avant qu'il soit capable de reconnaître l'énormité de ses péchés contre la loi de Dieu. Cela ne peut s'obtenir que par une union totale et une fusion complète avec l'Égo Supérieur ou avec la loi divine de l'Amour.

La même signification se trouve dans les paroles du Christ à la pécheresse Maria Magdalena qui lui oignait les pieds avec de la myrrhe. Le pouvoir de la Foi, le pouvoir de l'Amour est le Feu qui transforme complètement nos sentiments, car ce sont là des énergies qui sont changées en pensées et en actes.

C'est pourquoi, seule la transformation des énergies, c'est-à-dire, des sentiments ou de la qualité des pensées, peut nous libérer du cercle magique du karma. Et nous voulons ainsi élever nos vibrations par des sentiments nobles. Il est très important de réveiller chez les enfants l'effort d'élévation et l'amour de tout ce qui est beau. ... (HIR I, 9 juillet 1935)

« Le karma de l'acte ne peut pas être effacé par l'inaction. Celui qui a dressé un bûcher, pour brûler la Vérité, devra se baisser et ramasser chaque morceau de charbon. Le commandement de la justice ne peut ni brûler ni s'embraser. Il flamboie inopinément et consume les fortes-resses gênantes. » (L'AGNI YOGA, § 114.)

« L'énergie et la volonté sont les maîtres du karma. Celui qui renonce à soi, celui qui fait des efforts pour l'intérêt général, celui qui se sacrifie au combat et qui est plein de joie dans le travail, atteint instantanément l'illumination d'un Archat qui lui confère la maîtrise de son karma. La prise de conscience de l'illumination peut être définie comme le savoir sentimental. En vérité, ce savoir sentimental peut à nouveau décroître ou ne pas apparaître du tout. Les météores de l'Esprit vagabondent à travers l'espace, des opportunités favorables échappent à l'humanité impuissante.

La conscience d'un Archat donne la supériorité, mais exige une totale responsabilité. Est-ce qu'il y en a beaucoup qui sont capables de ressentir de la joie pour la responsabilité ? À l'heure de la responsabilité, on doit avoir le courage de se considérer comme un Archat et mener le combat sans aide et résister à l'attaque des éléments, avec raison et volonté. ... » (L'AGNI YOGA, § 127.)

« Le sentiment le plus calme est la satisfaction parfaite. Tout autre sentiment peut déclencher des suites, mais la satisfaction parfaite signifie la mort. Ce n'est pas facile de considérer l'imperfection comme un bienfait, mais on peut s'éduquer au perfectionnement éternel.

La plus grande de toutes les conquêtes que nous pouvons nous imaginer, sera toujours encore laide, en comparaison avec la perfection. Pourtant, pour les nouveaux arrivants la question suivante sera la plus difficile à répondre : « Frère, peux-tu comprendre l'imperfection éternelle ? » (L'AGNI YOGA, § 484.)

« Dans une solution saturée, des cristaux apparaissent. De même apparaissent différentes conditions dans notre entourage. De cette manière, la saturation des pensées engendre une action. La pensée donne donc naissance à un effet physique. De même, la saturation par le karma engendre finalement des suites physiques réelles. La plupart des gens simples essayent d'éviter les conséquences du karma, cependant un esprit ardent va sagement et en toutes circonstances les attirer. Il comprend que des liens déchirés ne font que freiner l'élévation. Ne pas être compris ne peut pas gêner un empressé de la sorte, car il sait dans son cœur que tout doit se produire inévitablement et se réjouit de pouvoir traverser tout cela. En lui agit la force de l'Agni. » (LE MONDE DU FEU I, § 625.)

« Il ne peut pas y avoir de grâce, étant donné que la loi du karma doit être accomplie jusqu'au dernier point. Le karma rattrape chacun, son effet peut pourtant être atténué par le sacrifice volontaire pour des gens inconnus. » (L'ILLUMINATION, 1923 - VI - 12, § 21. [21.]



Sources :

- Les œuvres du Maître béni Mahatma Maitreya Morya :

Les Feuilles du Jardin de Morya I et II :

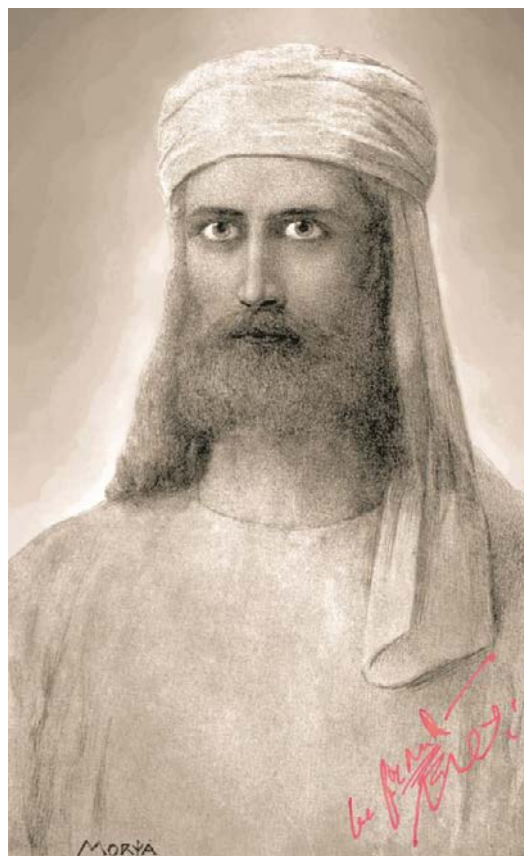
L'APPEL §§ 387
L'ILLUMINATION §§ 358

L'ère Nouvelle :

LA COMMUNAUTÉ §§ 275

Éthique Vivante :

L'AGNI YOGA §§ 670
L'INFINI (Tome I et II) §§ 918
LA HIERARCHIE §§ 460
LE CŒUR §§ 600
LE MONDE DU FEU I §§ 666
LE MONDE DU FEU II §§ 470
LE MONDE DU FEU III §§ 618
AUM §§ 600
LA FRATERNITÉ I §§ 610
LA FRATERNITÉ II (Tome I et II) §§ 955



MORYA – prince Rajput Hindou, dont l'esprit a été élevé au grand esprit de Maitreya qui l'a illuminé ou plus précisément enveloppé dans le sien. Ce portrait du Maître Morya de Hermann Schmiechen (1884) a souvent été imité, mais les copies n'atteignaient que peu de ressemblance avec les vrais visages des Maîtres, ce qui même à des tentatives de méditation sans succès.

Lettres de Helena Ivanova Roerich

L'éthique vivante montre le chemin d'une auto-éducation par l'application de l'éthique.

Soyez des étoiles pour l'aide par la pensée !

Beaucoup de gens inquiets et conscients de leurs responsabilités cherchent une action qui promet le plus grand succès, sans faire de bruit, sans appartenance à une association et sans risque politique, afin de répondre au sentiment de responsabilité envers la situation mondiale. Il existe un moyen qui peut être appliqué en silence, qui ne coûte rien et qui malgré tout offre la possibilité à chaque personne responsable d'apporter activement son aide, qu'elle soit de condition modeste, humble ou pauvre. À partir de maintenant, envoie des pensées positives et constructives dans l'espace. Une belle pensée te protège et aide ton âme à grandir dans la Lumière et elle est également une puissance hautement réelle aux effets qui portent très loin. N'essaye jamais de détruire en pensées tes adversaires ou les mauvaises gens, car les pensées remplies de haine reviennent à leur auteur, comme un boomerang. C'est seulement avec des pensées de serviabilité, d'amour du prochain et de paix que nous pourrons améliorer notre propre situation aussi désespérée que celle de toute l'humanité. C'est grâce à ces belles pensées puissantes et précieuses que l'on peut soutenir le mieux l'humanité et la paix universelle. Alors, aidons par la force de nos belles pensées et envoyons plusieurs fois par jour l'invocation suivante dans l'espace :

« Aum – Tat – Sat – Aum »

*Source de la Lumière dans l'Univers,
Répands la Lumière dans la pensée des hommes,
Que la Lumière se fasse sur la Terre !*

*Source de l'Amour dans l'Univers,
Fais couler l'Amour dans le Cœur des hommes,
Que l'Amour s'épanouisse sur la Terre !*

*Source de la Sagesse dans l'Univers,
Déverse le Savoir et la Sagesse,
Que la Connaissance règne sur la Terre !*

*Source de la Paix dans l'Univers,
Affermis la Paix et la Justice,
Que le Bonheur et la Joie s'établissent sur la Terre !*

*Source de la Puissance dans l'Univers,
Scelle la porte du Mal,
Que le plan du Bien s'accomplisse !*

« Aum – Tat – Sat – Aum »



LEOBRAND – Leopold Brandstätter, philosophe autrichien et scientifique expert en sciences humaines et naturelles. * né le 20. février 1915 à Wallern, † 26. février 1968 à Linz.

Dans les années 50, il traduit du russe avec un groupe germano-balte l'enseignement de la sagesse de l'éthique vivante et prépara ainsi le chemin de cette philosophie dans le monde germanique.

Leobrand fonda une école (non publique) **d'éthique vivante**, rédigea **36 leçons sur l'éthique vivante** comme premier instrument d'étude, confessionnellement neutre, pour les rudiments de l'éthique et ce, des dizaines d'années avant l'introduction du cours d'éthique dans les écoles publiques. Il donna d'innombrables conférences et dirigea de nombreux séminaires. Il existe encore des enregistrements sonores des conférences de Leobrand. Ces documents sonores historiques donnent la possibilité à l'auditeur de mieux suivre et de mieux comprendre les analyses philosophiques de ce grand penseur et ouvrent à l'auditeur de nouvelles perspectives sur la dimension spirituelle de la vie. La précision philosophique et la clarté de la formulation, sont la marque spécifique de Leobrand.

Il faut relever tout particulièrement la nouvelle définition universelle de Dieu. Une nouvelle terminologie a été conçue pour cette notion de Dieu, novatrice et complètement autonome : « **UNIVERALO** ». L'explication de Dieu que donne Leobrand repose sur le fondement hiérarchique et sur les observations de la nature et fusionne avec toute existence. Elle intègre beaucoup de conceptions philosophiques et historiques et également les connaissances modernes concernant les champs de force spirituels et relativement immortels. C'est ainsi que Leobrand a formulé la première et jusque là unique définition scientifique de Dieu et grava une nouvelle image du monde. De cette manière, il retire toutes ses assises à l'athéisme. La nouvelle notion de Dieu est dynamique comme la nature elle-même dans son ensemble et indique également la direction à prendre pour la recherche dans le domaine des sciences humaines.

Les autres points culminants de son œuvre furent ses travaux pour une Europe réunie et pour l'union futuriste mondiale et pan-nationale. Un grand nombre des idées de Leobrand, qui à l'époque semblaient encore tenir du fantastique, sont de nos jours déjà des réalités qui vont de soi.

Titres de ses œuvres :

1955–1961 : **36 leçons « Lettres sur l'Éthique vivante, introduction à l'Agni Yoga »**

1957 : **L'énergie psychique** (sciences humaines et psychologie)

1958 : **La guérison par l'énergie psychique** (sciences humaines et santé)

1966 : **La joie** (philosophie)

1967 : **L'issue** (politique)

1968 : **Nouvelle Europe et ABC du monde** (politique)

1968 : **La nouvelle image universelle du monde** (vision du monde)

1968 : **Spiralique** (l'architecture de l'avenir)

1953–1968 : **manuscrits, tirages à part, articles dans les journaux.**

1976 : **Le Dieu ressuscité** (sciences humaines, compilation des articles cités plus haut)

1962–1967 : **conférences et séminaires** sur ses différentes œuvres. (Enregistrements sonores CA)

Autres activités :

1949 : fondation d'une **ligue pour la paix**.

1953 : fondation de l'école (non publique) „**Ecole de l'éthique vivante**“. Avec la publication du journal du même nom.

1960 : publication de la revue scientifique „**Spirale et protection verte**“ (Défense de la nature et biotechnique)

1961 : publication du journal „**Spirale de l'empire**“

1962 : fondation de „**La spirale du monde**“, **société éthique pour le progrès et le renouvellement du monde**, avec le périodique du même nom.

© 1956 LEOBRAND la première édition parut comme base d'étude pour „l'école de l'éthique vivante“, aux éditions de l'éthique vivante, Linz, Autriche. © 2019 « La spirale du monde », société éthique pour le progrès et le renouvellement du monde, Linz Autriche. weltspirale@aon.at, www.Welt-Spirale.com Traduction : Clément Pham, Correction Theres et Didier Anchise. Dernière correction : Le 01.01.2019. L'utilisation pour étude, la mise en place de lien, les citations avec données sur la source, la distribution d'imprimés et la copie sont autorisées.

Joie – Paix – Liberté

Sers la paix et le bien-être du monde !

Les titres des « Lettres sur l'Éthique vivante, introduction à l'Agni Yoga » de LEOBRAND :

Les rudiments de l'éthique

1. La vérité sur le Yoga
2. Les problèmes du renouvellement spirituel
3. Le sens de la vie
4. Le karma et l'organisation du destin
5. La force et l'importance de la pensée
6. L'auto-assistance par la bonne pensée
7. La réincarnation, oui ou non ?
8. Le sens de la souffrance
- ▶ 9. **L'absolution des péchés ou la responsabilité personnelle ?**
10. Le dharma et le but de la vie
11. La mort et la réincarnation
12. La prière et le sacrifice
13. Le rapport des sexes
14. Les problèmes de couple
15. L'Éthique vivante et l'éducation
16. L'Éthique vivante et la vie quotidienne
17. L'Éthique vivante et l'alimentation
18. L'Éthique vivante et l'art

L'enseignement spirituel

19. L'Éthique vivante, la Doctrine de la vie
20. Les chakras ou les centres de la conscience supérieure
21. La signification spirituelle du cœur
22. L'élargissement de la conscience
23. La constitution subtile de l'homme
24. La monade ou le germe spirituel
25. L'architecture de l'univers et des cosmos
26. Le monde des particules subtiles
27. Le monde du Feu
28. La Confrérie
29. La définition universelle de Dieu
30. La Mère du monde
31. L'occultisme : oui ou non ?
32. Les écarts et les dangers de l'occultisme
33. Le bien et le mal
34. Le monde de l'avenir
35. L'infini
36. Le sentier du Maître

Aucune représentation théologique ni aucun dispositif religieux n'a causé à l'humanité autant de dommages que la fausse théorie de l'absolution. Dans la vie civile, les délits contre les personnes et la société sont punis par la loi. Mais il y a beaucoup de transgressions qui échappent aux juges terrestres. Que se soit par ruse, par violence ou dans d'autres circonstances. Pourtant, la justice constitue le fondement de l'ordre universel. C'est pourquoi, le pouvoir de récompenser ou de châtier de manière absolument juste ne peut pas se trouver entre les mains d'êtres pensants subjectivement, mais doit incomber à une loi naturelle qui fonctionne selon des réactions précises et systématiques et que l'on peut facilement vérifier. Aucun criminel, même le plus astucieux, ne peut éviter cette punition cosmique. Si elle ne l'atteint pas dans cette vie-là, elle le retrouvera dans une autre. La loi du karma enseigne, dans les mêmes termes que le vrai christianisme : « L'homme récoltera ce qu'il a semé » et « Personne ne partira avant d'avoir payé le dernier sou. »

„Welt-Spirale“

« La spirale du monde » société éthique pour le progrès et le renouvellement du monde
www.welt-spirale.com